



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les offres de prestations touristiques proposées par AEM Voyages qui sont considérées, au sens de la réglementation, comme des "forfaits" pour lesquels vous bénéficiez de tous droits essentiels définis par la directive de l'Union Européenne [\(UE\) 2015/2032](#) et de l'article [L-211-2 du code du tourisme](#). La personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants à un voyage reconnaît avoir pris connaissance des conditions de vente et s'engage à les transmettre à chaque voyageur ainsi que toutes les informations fournies par AEM Voyages concernant le voyage.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tout achat de voyage via l'association AEM Voyages dont le siège est : Maison des parcs et de la Montagne 256 Rue de la République 73000 Chambéry. L'association a été immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro **IM073180011** en date du **06/03/2018**. L'association est titulaire d'une garantie financière souscrite auprès de la société Groupama Assurance – 93199 Noisy le Grand. Contrat numéro 4000716094/0. L'association est titulaire d'une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès de la société MMA 14 bld Marie et Alexandre Oyon 72000 Le Mans. Police 120169230

1 – NOTRE OFFRE

AEM voyages propose exclusivement des séjours organisés et encadrés par des Accompagnateurs en Montagne diplômés d'Etat. Une information détaillée de chaque séjour (fiche technique) est disponible sur le site randoportail.fr, auprès de l'Accompagnateur en Montagne qui est à l'initiative du séjour ou sur simple demande auprès de nos services.

2 – VOYAGE MINEURS

Mineurs accompagnés d'un adulte : Certains séjours peuvent accueillir des enfants mineurs accompagnés d'un adulte si leur âge et leur aptitude physique rendent possible la réalisation du circuit dans les conditions normales pour le groupe. Le mineur demeure sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale pendant tout le séjour quelles que soient les activités pratiquées et ce en dépit de la présence d'un Accompagnateur en Montagne. La responsabilité d'AEM Voyages et de l'Accompagnateur en Montagne ne saurait être engagée en cas de défaut de surveillance.

Mineurs non accompagnés : sur certains séjours, les demandes d'inscription de mineurs non accompagnés de leur parents ou tuteurs sont possibles sous réserve de l'accord d'AEM Voyages et de l'Accompagnateur en Montagne qui encadre le dit séjour, et de la transmission des documents administratifs indispensables qui seront demandés par AEM Voyages.

Durant le séjour, le mineur (ou son accompagnant) doit être en possession de ses papiers d'identité, et pour les séjours à l'étranger, de l'ensemble des documents permettant sa sortie du territoire (autorisation parentale, autorisation de sortie de territoire s'il y a lieu, ordonnances et informations médicales utiles).

3 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription à un séjour se fait :

- Par internet via le lien communiqué par l'Accompagnateur en Montagne ou directement sur le site <https://randoportail.fr/>
- Par téléphone, auprès d'AEM Voyages au 04 79 70 41 59

Votre inscription est définitive à compter de la validation de votre attestation d'assurance ainsi que de la réception de l'acompte ou du montant total du séjour, selon la date de réservation. La date limite d'inscription d'un client à un séjour porté par AEM Voyages est fixée à J-15 jours du départ du séjour.

Conformément à la loi, vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation pour l'achat d'un voyage.

4 – MODALITÉS DE PAIEMENT

A plus de 30 jours de la date du départ, il sera demandé, pour toute réservation, le paiement d'un acompte de 30% du prix du séjour auquel s'ajoutent les frais de dossier (15 € par bulletin d'inscription) et la souscription éventuelle au contrat d'assurance Europ Assistance (4,20 % du montant du séjour). Le solde est exigible au plus tard 30 jours avant le départ.

A moins de 30 jours de la date de départ, il sera demandé le paiement total du prix du séjour, frais de dossier et cotisation d'assurance inclus.

A moins de 20 jours de la date de début du séjour, le paiement ne pourra être fait que par carte bancaire ou virement bancaire.



Vous pouvez payer par carte bancaire, virement bancaire, chèque bancaire libellée à l'ordre d'AEM Voyages, ou chèque vacances ANCV dûment complétés (NB : les chèques vacances ANCV réceptionnés sans le talon détachable ne pourront être acceptés).

Dans le cas où plusieurs participants sont inscrits sur le même dossier, il n'est accepté qu'un seul règlement d'acompte et un seul règlement de solde par dossier.

5 – LE PRIX

Le participant reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives au séjour qu'il a choisi grâce à la fiche technique qui lui a été fournie au préalable. Il est mentionné dans la fiche technique ce qui est compris dans le prix et ce qui ne l'est pas.

Le prix est fixé sur la base d'un nombre minimum de participants mentionnée dans la fiche technique du séjour. Dans le cas où le prix de vente diffère selon le nombre de participants, l'ajustement tarifaire sera fait en fonction du nombre de participants effectivement inscrits sur le séjour au moment de la demande de solde, 35 jours avant la date de début du séjour.

Les prix sont affichés en euros payables en France.

Le prix total facturé comprend le séjour et les prestations supplémentaires sollicitées par le voyageur. Par ailleurs, AEM Voyages facturera des frais de dossier s'élevant à 15€ par dossier d'inscription.

Conformément à l'article L211-12 du Code du Tourisme, jusqu'à 30 jours du début du séjour, nous pouvons opérer des ajustements de prix, sans possibilité d'annulation de votre part, ne dépassant pas 8% du prix total.

Les ajustements à la hausse ou à la baisse sont possibles s'ils sont la conséquence directe d'une évolution

- Du coût du carburant ou autre source d'énergie,
- Des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat (ex : les taxes touristiques, taxes de séjour...)
- Des taux de change

Sauf indications contraires sur la fiche technique du séjour, ne sont pas compris dans le prix : les frais de passeport ou CNI, les taxes d'aéroport de sortie du pays visité, les vaccinations, les boissons, les pourboires et votre équipement personnel. Certains de ces frais étant à régler sur place, nous vous conseillons de vous munir d'un moyen de paiement approprié selon la destination de votre voyage.

6 – VENTE DE BON CADEAU

Bon Cadeau : désigne les bons cadeaux achetés auprès d'AEMVoyages après accord avec l'accompagnateur. Définitions : bénéficiaire : désigne le bénéficiaire du bon cadeau acheté par le Client. Client : désigne toute personne physique majeure souhaitant procéder à un achat de bon cadeau auprès d'AEM Voyages pour un séjour avec un accompagnateur donné et après concertation préalable avec ce dernier.

Les bons cadeaux sont valables 18 mois à compter de la date d'achat. Le client qui souhaite faire bénéficier d'un bon cadeau doit impérativement prendre contact avec l'accompagnateur au préalable, vous pouvez l'utiliser pour le séjour de votre choix avec l'accompagnateur auprès duquel vous avez fait la démarche. C'est l'accompagnateur qui vous fait parvenir le bon cadeau en fonction du montant que vous aurez choisi. Le paiement s'effectue auprès d'AEM Voyages par virement bancaire. En cas d'annulation de la carte cadeau : il n'est pas possible de nous retourner la carte cadeau après achat de cette dernière qu'elle soit ou non consommée, de se faire rembourser ou reprendre la carte cadeau. En cas d'annulation du séjour par le participant, des frais d'annulation s'appliquent (cf : 12 - annulation / résolution par le participant).

7 – FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

Formalités administratives et sanitaires. Avant de vous inscrire sur un de nos voyages, vous devez vérifier que vous êtes en possession d'un passeport et/ou tout autre document, en cours de validité, et conforme aux exigences requises pour transiter ou entrer dans les pays du voyage. Il en est de même pour les formalités sanitaires et/ou vaccins imposés dans les pays du voyage. Un voyageur qui ne pourrait participer faute de présenter les documents de police, douanier ou sanitaire, ne pourrait prétendre à aucun remboursement du prix de son voyage.

Nous vous communiquons les sites vers lesquels nous vous conseillons de vous tourner pour obtenir tous renseignements nécessaires : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs> et www.sante.gouv.fr

Les personnes de nationalité étrangère doivent s'informer auprès des ambassades ou consulats compétents.

8 – SÉCURITÉ

Il relève de la responsabilité de chaque voyageur de prendre connaissance des consignes de sécurité et informations sanitaires diffusées par les autorités locales et des recommandations aux voyageurs faites par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères sur le site www.diplomatie.gouv.fr et de les respecter. Ces informations pouvant évoluer jusqu'à la date de début du séjour, il est vivement conseillé de les consulter régulièrement.



9 – ASSURANCES

OBLIGATIONS POUR LES PARTICIPANTS : Il est demandé à chaque participant d'être assuré en Responsabilité Civile individuelle (via votre multirisques habitation ou par contrat individuel). Une couverture assistance rapatriement est également obligatoire. La souscription d'une assurance annulation n'est pas obligatoire mais conseillée.

Il appartient à chaque participant de vérifier qu'il est bien assuré pour les garanties obligatoires mentionnées ci-dessus. Le participant est libre de s'assurer auprès de la compagnie de son choix. Lors de votre inscription, vous nous indiquerez le nom de votre compagnie d'assurance, le numéro de votre contrat ainsi que le numéro de téléphone de l'assistance joignable 24h/24h et 7j/7.

Si vous ne possédez pas d'assistance rapatriement et d'assurance annulation, AEM VOYAGES vous propose un contrat Europ Assistance comprenant l'assistance / rapatriement, l'assurance annulation et interruption du séjour et bagages et effets personnels. Il s'agit d'un seul contrat pour lequel ces trois garanties ne sont pas dissociables. La prime d'assurance s'élève à 4.20% du prix du séjour. Les conditions générales et particulières de cette assurance sont disponibles sur demande. Il vous appartient d'en prendre connaissance et de les lire attentivement à la souscription. Ce contrat ne couvre que les prestations comprises dans le séjour vendues par AEM Voyages.

Si vous étiez déjà couvert pour les mêmes garanties par un autre contrat d'assurance, nous vous informons que vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours relatif uniquement à l'assurance souscrite et à condition que celle-ci n'ait produit aucun effet.

En cas de souscription de ce contrat et d'annulation de votre participation au séjour, la prime d'assurance ne sera remboursée ni par l'assureur ni par AEM Voyages. De plus, il ne vous sera pas possible de souscrire à la prime d'assurance passé J-35 avant le séjour (date où l'assurance est souscrite pour les participants).

DÉCLARATION AUPRÈS DE L'ASSUREUR : Quelle que soit la compagnie et le contrat d'assurance, il vous appartient, avant ou au cours du séjour, de contacter l'assureur afin déclencher l'assurance et de faire valoir vos droits.

10 – INTERRUPTION DE SÉJOUR

Les prestations relatives au voyages (hébergement, repas, itinéraires, matériel fourni, transferts...) sont décrites dans la fiche technique du séjour.

Vous pouvez, lorsque cela est proposé, souscrire à des prestations supplémentaires (chambre individuelle, nuit supplémentaire...). La réservation et le règlement sont à effectuer auprès d'AEM Voyages avant le début du séjour.

11 – INTERRUPTION DE SÉJOUR

Toute interruption volontaire du voyage du séjour de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par l'encadrant pour niveau physique insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

Pour bénéficier de la couverture interruption de séjour auprès de votre assurance (selon les garanties prévues au contrat que vous avez souscrit), vous devez avoir demandé une assistance médicale auprès de votre contrat d'assistance.

12 - ANNULATION / RÉOLUTION PAR LE PARTICIPANT

FRAIS D'ANNULATION STANDARD : Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre voyage, vous devez en informer dès que possible AEM Voyages et votre compagnie d'assurance par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail, sitôt la survenance du fait générateur de l'annulation. C'est la date de réception du courrier (ou mail) qui déterminera la date retenue pour fixer les frais d'annulation. Il vous sera donc appliqué les retenues suivantes sur les montants

DATE DE L'ANNULATION	FRAIS D'ANNULATION
A plus de 60 jours avant le départ	10 % du prix du voyage
De 60 à 31 jours avant le départ	25 % du prix du voyage
De 30 à 21 jours avant le départ	35 % du prix du voyage
De 20 à 16 jours avant le départ	50 % du prix du voyage
De 15 à 07 jours avant le départ	75 % du prix du voyage
Moins de 7 jours du départ	100 % du prix du voyage



Quelle que soit la date et le motif d'annulation, les frais de dossier, les options souscrites et la prime du contrat d'assurance éventuellement souscrit ne seront pas remboursés.

L'annulation du voyage après 30 jours avant le départ ne dispense pas du paiement intégral du prix du voyage. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

Il vous appartient de faire les démarches auprès de votre assurance pour demander une prise en charge des frais d'annulations selon les garanties prévues au contrat que vous avez souscrit.

Pour toute annulation, quel qu'en soit la raison, les frais extérieurs au voyage souscrit avec AEM Voyages et engagé par le ou les voyageur(s) tels que les frais de transport jusqu'au lieu de départ du séjour et retour au domicile, frais de vaccination ou d'obtention de documents de voyage, ne pourront faire l'objet d'un remboursement.

Lorsque plusieurs voyageurs sont inscrits sur un même dossier, et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées par AEM Voyages, quel que soit l'auteur du versement.

Des conditions particulières s'appliquent dans le cas d'un groupe constitué et sont détaillées ci-après.

FRAIS D'ANNULATION GROUPES PRIVATIFS :

Annulation totale du séjour : À partir de votre inscription et la signature de ce contrat, l'acompte de 30% sera conservé. Seront appliqués les frais d'annulation suivants :

DATE DE L'ANNULATION	FRAIS D'ANNULATION
De 30 à 16 jours avant le départ	50 % du prix du voyage
De 15 à 07 jours avant le départ	75 % du prix du voyage
Moins de 7 jours du départ	100 % du prix du voyage

Annulation partielle du séjour : En cas d'annulation d'un ou plusieurs voyageurs d'un groupe privé, pour maintenir le voyage, il sera facturé à celui qui annule :

- Pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation standard mentionné ci-dessus
- Pour les prestations partagées maintenues pour les participants au voyage : des frais égaux à 100% sur sa quote-part des prestations partagées du voyage, quelle que soit la date d'annulation.

ANNULATION POUR CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES :

Le voyageur est en droit de résilier le contrat avant le début du voyage sans payer de frais de résolution si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, ont des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination.

Les circonstances doivent être évaluées au cas par cas. Différentes sources d'informations existent pour déterminer s'il est question de circonstances exceptionnelles et inévitables. Les avis « conseils au voyageurs » du Ministère des Affaires Étrangères sont un indicateur important. Il appartient donc au voyageur qui invoque ces circonstances de démontrer qu'elles ont des conséquences sur le déroulement du voyage. Dans ce cas, le voyageur aura droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire.

Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels au forfait, autre que le prix subit une modification importante.

CESSION DE CONTRAT

Conformément à l'article R.221-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire qui remplit les



mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer AEM Voyages de votre décision par un écrit permettant d'en obtenir accusé de réception et au plus tard 7 jours avant le début du séjour.

Compte tenu de la particularité de nos séjours, le cédant est tenu de justifier que son remplaçant remplit les mêmes capacités que lui pour effectuer ce voyage, permettant de confirmer la cession.



En cas de cession de contrat, le cédant et le cessionnaire sont solidaires du paiement du voyage et tenus d'acquitter les frais induits par la cession.

13 – ANNULATION PAR AEM VOYAGES

NOMBRE INSUFFISANT DE PARTICIPANTS : Si nous devons annuler un séjour par manque de participants, nous vous proposons une solution de remplacement lorsque cela est possible, au tarif en vigueur, ou un remboursement intégral. Le nombre minimum de participants pour garantir un départ est précisé sur la fiche technique du séjour. En cas d'annulation pour ce motif, le voyageur en sera informé :

- 20 jours avant le début d'un voyage dont la durée dépasse 6 jours
- 7 jours avant le début d'un voyage dont la durée est de 2 à 6 jours
- 48 heures avant le début d'un voyage dont la durée n'excède pas 2 jours

Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

Tous les frais engagés par vous restent à votre charge (achats de billets d'avion ou de train, hôtel, matériel nécessaire au voyage...).

ANNULATION OU MODIFICATION DE PRESTATIONS EN RAISON DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES ET INÉVITABLES : AEM Voyages peut être amenée à modifier le programme d'un voyage et/ou annuler le voyage en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, et notamment pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs ou en raison de l'injonction d'une autorité administrative. Dans pareil cas, AEM Voyages se réserve le droit de modifier les dates les horaires, les itinéraires, prévus si elle juge que la sécurité des voyageurs et de l'encadrant ne peut être assurée, et ce sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité, autre que le remboursement des prestations non consommées.

14 – RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, AEM Voyages est responsable du bon déroulement des prestations achetées tel que prévu lors de la conclusion du contrat. AEM Voyages peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'acheteur soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

Seules sont contractuelles les prestations mentionnées dans les fiches techniques. Si nous étions dans l'impossibilité de fournir une partie des engagements prévus nous ferions notre possible pour vous proposer des prestations équivalentes.

AEM Voyages ne pourra être tenue pour responsable des conséquences des événements suivants :

- Défaut de présentation auprès des autorités et/ ou transporteurs (compagnies aériennes, etc.) des documents administratifs et/ou sanitaires requis pour entreprendre le voyage et/ou franchir les frontières, conformément aux informations données par AEM Voyages ;
- Événements imprévisibles ou inévitables d'un tiers tels que : guerres, troubles politiques, grèves extérieures à AEM Voyages, émeutes étrangères à AEM Voyages, incidents techniques ou administratifs extérieurs à AEM Voyages, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards, pannes, pertes ou vols de bagages ou d'autres effets personnels des voyageurs ;
- Le caractère sportif de nos voyages et séjours peut nous amener, lorsque des circonstances impérieuses impliquent la sécurité des voyageurs, à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions. Le voyageur ne pourra pas les refuser sans motif valable. En revanche, si les prestations acceptées sont de qualité inférieure, la différence de prix sera remboursée par AEM Voyage, dès le retour. S'il ne peut être proposé de prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées pour motif valable, nous assurons le retour du passager, sans supplément de prix.
- Chaque participant doit se conformer aux consignes données par l'encadrement, nous ne pouvons être tenus pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. L'encadrement peut être amené à proposer à un participant d'un niveau insuffisant, un programme adapté, dans ce cas, les frais supplémentaires engendrés resteront à la charge du passager.
- Les Accompagnateurs en montagne n'étant pas habilités à surveiller la baignade, celle-ci se fait sous votre propre responsabilité. Les responsables légaux d'enfants mineurs sont responsables de la surveillance de ces derniers durant la baignade.
- La personne effectuant l'inscription au nom et pour le compte de tous les participants au voyage s'engage à transmettre à chaque voyageur les informations fournies par AEM Voyages concernant le voyage de sorte que AEM Voyages ne saurait être tenue pour responsable de tout défaut ou omission dans la communication de ces informations.
- En cas de mise en jeu de la responsabilité de AEM Voyages en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L 211-17- IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de AEM Voyages sera égale à trois fois le prix total du voyage.



15 - RÉCLAMATIONS

PENDANT LE SÉJOUR : Si vous constatez une non-conformité dans la réalisation des prestations de votre séjour, nous vous invitons à contacter AEM Voyages immédiatement. En cas de réclamation, il sera, le cas échéant, tenu compte de votre absence de signalement de toute non-conformité dans la réalisation des prestations voyage dès lors qu'elle pourrait avoir des conséquences financières.

APRES LE SEJOUR :

Chaque participant a la possibilité d'adresser une réclamation sur les conditions de réalisation des prestations de son séjour, par écrit, à AEM Voyages, Maison des Parcs et de la Montagne, 256 rue de la République, 73000 Chambéry, dans un délai d'un mois suivant la date de retour du voyage, et accompagnée des pièces justificatives.

Après avoir saisi AEM Voyages, et à défaut d'une réponse satisfaisante dans un délai maximal de 60 jours, le participant peut saisir le Médiateur de la Consommation et du patrimoine, dont les coordonnées sont les suivantes : Médiation de la Consommation et du Patrimoine – 12 square Desnouettes – 75015 PARIS. Toutes les modalités de saisine sont également disponibles sur le site Internet <https://mcpmediation.org/>

16 – INFORMATIONS PERSONNELLES – POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES DONNÉES

Les informations que vous nous transmettez sont enregistrées dans un fichier informatique sécurisé.

Certaines informations doivent être obligatoirement fournies à AEM Voyages pour traiter vos commandes. À défaut de les fournir, vos demandes ne pourront malheureusement pas être traitées et le contrat ne pourra être conclu.

Nous tenons à vous préciser que certaines de vos données personnelles seront communiquées aux partenaires de AEM Voyages, en particulier à l'Accompagnateur en Montagne qui encadre le séjour, fournisseurs des prestations de services (hôteliers, transporteurs, autorités douanières ...) afin de répondre aux exigences de réservation et /ou de contrôle. Il s'agit essentiellement de vos nom(s), prénom(s), date de naissance et sexe qui figurent sur le passeport ou CNI (si la destination le permet) que vous utiliserez pour votre voyage et pour compléter les autorisations de transit ou d'entrée (visa, ESTA...) ; ainsi que les données relatives à un besoin d'assistance et/ou de rapatriement.

D'autre part, certaines données seront transmises aux prestataires techniques (informatique et de support technique pour nos bases de données ...) qui s'engagent à n'utiliser vos données personnelles que pour exécuter certaines tâches indispensables à la bonne gestion de vos réservations.

Lorsque vous naviguez sur notre site, les données liées à votre navigation, telles que les clics sur des circuits, encadrants ou les destinations choisies, ne sont pas collectées car nous n'utilisons pas les techniques de « profilage et de cookies » automatisées consistant à utiliser ces données pour évaluer les choix des voyageurs.

Du fait de notre statut d'association de tourisme, nous ne pratiquons pas d'opérations commerciales, mailing list et démarchage téléphonique, et nous ne communiquons pas vos données à caractère personnel à d'éventuels partenaires commerciaux.

AEM Voyages s'engage à ne pas transférer ni vendre des données à caractère personnel vous concernant. Vos données sont conservées le temps de notre relation contractuelle et pour la durée nécessaire pour répondre à nos obligations légales ou réglementaires. Sauf contre ordre de votre part vos données personnelles seront conservées cinq ans, avant leur suppression définitive ou leur anonymisation.

Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et de suppression de vos données. Vos droits s'exercent par courrier postal à AEM Voyages à envoyer à l'adresse mail aemvoyages@lesaem.fr

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous considérez que nous ne respectons pas les réglementations applicables en matière de données personnelles.

17 – MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE VENTE

AEM Voyages se réserve le droit de modifier ou mettre à jour à tout moment les présentes conditions de vente sans préavis. La version en vigueur est disponible sur demande et affichée sur le site aemvoyages.fr

La version des conditions générales de vente applicable à la réservation du voyage est celle en vigueur le jour de la réservation.